Accusé de réception en préfecture
044-214401077-20261026-20262610_02-DE
Reçu le 28/10/2026

Mairie de MOUZEIL
1 ruelle du Château
44850 MOUZEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 21 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, Mme Katy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, M. Michel PAGEAU et Mme Lucie ROUAUD.

Absent(s) : M. David MICHAUD (excusé), Mme Mickaëlle DRUMEL (excusée), M. Jérôme RODILLA (excusé), Mme Sandrine NIEL (excusée) et Mme Elodie AMIOT (excusée).

Pouvoir(s) : M. David MICHAUD à Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Jérôme RODILLA à Damien LE BRESTEC, Mme Sandrine NIEL à M. Benoît DESORMEAUX et Mme Mickaëlle DRUMEL à Mme Lucie ROUAUD.

Mme Lucie ROUAUD a été désignée secrétaire de séance.

18 voix : Pour | 0 voix : Contre | 0 : Abstention(s)

Désignation d'un.e élu.e référent.e aux droits des femmes

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que :

Le Département de Loire-Atlantique, signataire depuis 2010 de la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, mène une action engagée en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences. Chaque année, il coordonne, avec ses partenaires locaux, un programme d'actions à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes (JIDF), notamment sur le Pays d'Ancenis. Ces initiatives, qui rencontrent un succès croissant (plus de 400 participants en 2026), visent à :

- Lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles ;
- Promouvoir une culture de l'égalité dès le plus jeune âge.

Dans ce cadre, le Département invite les communes à s'associer à cette dynamique en :

1. Désignant un·e élu·e référent·e pour les droits des femmes, qui servira de relais local auprès des acteurs et actrices mobilisé·es ;
2. Contribuant à la programmation 2027 de la JIDF via des initiatives locales (conférences, expositions, animations, actions éducatives ou culturelles, ateliers, temps d'échanges, etc.).

La désignation de ce.tte référent·e permettra à la commune de renforcer son engagement en matière d'égalité, de coordonner les actions locales avec les partenaires du territoire, et de valoriser les initiatives portées par les associations et acteurs locaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:20 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Violaine
https://www.mouzeil.fr/documents_administratifs/85447

Accusé de réception en préfecture
044-214401077-20261026-20262610_02-DE
Reçu le 28/10/2026

Mairie de MOUZEIL
1 ruelle du Château
44850 MOUZEIL

- **Article 1** – Le Conseil Municipal décide de désigner Mme BEZIER Florence, comme référente aux droits des femmes pour la commune de Mouzeil.
- **Article 2** – La référente aura pour missions :
 - → D'être l'interlocutrice privilégiée du Département de Loire-Atlantique sur les questions liées aux droits des femmes et à l'égalité ;
 - → De relayer les informations et appels à projets du Département auprès des acteurs locaux (associations, établissements scolaires, etc.) ;
 - → De coordonner, en lien avec les services municipaux, la participation de la commune à la JIDF 2027 (organisation d'événements, communication, mobilisation des partenaires) ;
 - → De représenter la commune lors des réunions ou temps d'échange organisés par le Département.
- **Article 3** – Les coordonnées de la référente (nom, prénom, adresse mail et téléphone) seront transmises par la mairie au Département de Loire-Atlantique, à l'attention de :
 - → Aline Baudry : aline.baudry@loire-atlantique.fr
 - → Sylvie Brochard : sylvie.brochard@loireatlantique.fr
- Article 4 – Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Publié le 28/10/2026

La secrétaire de séance,
Lucie ROUAUD

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU





Mise en ligne le : 30/10/2026 15:20 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Violaine
https://www.mouzeil.fr/documents_administratifs/85447